

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019**



### Préambule

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NotrE) rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

### Modalités des suites de la réhabilitation du Port de Plaisance.

Le programme de réhabilitation des équipements portuaires et d'une remise en état général du port s'est poursuivi en 2018. La pose de pare bateau a été effectué le long du quai des pêcheurs, ainsi qu'une réfection de la passerelle piétonne (nettoyage – peinture marine), et la numérotation des postes d'amarrage.

Suite aux réunions en 2018 avec les services de l'Etat, nous avons enfin obtenu l'autorisation de dragage et un site de dépôt des sédiments sur la parcelle AY3.

Cette année, les orientations porteront sur :

- *Le lancement du marché pour les travaux de dragage*
- *Les travaux de dragage.*
- *L'installation de poste d'extincteurs*
- *L'étude pour la création d'un site propre pour les plaisanciers (déchets et récupérateur de produits toxiques, aire de carénage...)*
- *L'aménagement urbain des abords du port et du quartier des cabanes.*

Les demandes de devis pour l'estimation d'installation des équipements portuaires, le changement du matériel et des travaux à réaliser sont en cours.

Les priorités seront fixées en fonction de la capacité d'autofinancement eu égard à la clôture budgétaire de l'exercice 2018.

Le budget du port ne permettant pas la prise en charge des travaux de dragage, un financement complémentaire doit être envisagé.

## INVESTISSEMENTS 2019 - 2020

### 2019 – 2020

- Dragage du canal (*Cabinet CISMA*) : **350 000,00€ ttc.**
- Installation de 10 postes d'extincteur : **1500€**
- Divers travaux et information : **2 500,00€ en régie.**
- Aménagement urbain autour du bassin et création d'un site de propreté pour les plaisanciers : *budget Métropole (Pôle Littoral).*
- Etude aménagement Eco Tourisme (*L'Or Aménagement SPLA*) : **47 000,00€**  
(23 500,00€ 2018 – 2019).

### 2020 - 2021

- Etude de l'installation de 110 mètres linéaire de pontons sur la canalette, pour 50 nouveaux postes d'amarrage. Les pontons et catways seraient offerts par des Ports du Languedoc, à charge du transport pour Pérols.
- Etude pour l'installation de borne à carte pour l'accès eau – électricité : *6 bornes autour du bassin – 6 bornes au canal – 2 bornes à la canalette.*